Zeitschrift: Revue historique vaudoise

Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie

Band: 19 (1911)

Heft: 9

Artikel: Nicolas Bergier de Lausanne et la dernière des Estavayer à Moudon

Autor: Dumur, B.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-17796

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 24.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE

HISTORIQUE VAUDOISE

NICOLAS BERGIER DE LAUSANNE ET LA DERNIÈRE DES D'ESTAVAYER A MOUDON⁴

(Suite)

Daniel-Philippe d'Estavayer et Susanne de Lavigny, sa femme, eurent, comme on l'a dit, deux enfants. C'étaient : 1° Damoiselle Esther-Elisabeth, baptisée à Moudon le 8 mars 1679. 2° Samuel, baptisé dans l'annexe de Syens, le 11 janvier 1681.

Ce dernier ne fit pas beaucoup parler de lui. On sait du moins qu'il fut membre du conseil de Moudon; qu'au mois de mars 1705, « estant dans le dessein de voyager et même de prendre de l'employ dans le service », il passa avec « Madame sa mère et Mademoiselle sa sœur » une convention relative à leurs intérêts d'hoirie, et qu'il mourut le 3 octobre 1707 à Ath, dans les Pays-Bas ¹. Le malheureux était alors sourd et muet. On peut supposer qu'il était entré au service militaire et que quelque profonde blessure l'avait mis dans ce triste état.

Damoiselle Esther-Elisabet(h) Destaway (c'est ainsi que la désigne son acte de baptême) vivait dans son château de Moudon et avait déjà atteint son trente-deuxième printemps lorsqu'elle prit enfin la plume et se fit quelque peu connaître

¹ Ath, ville de Belgique, province de Hainaut.

par un « Livre de mémoire », heureusement échappé dès lors à toutes les vicissitudes des temps, et arrivé jusqu'à nous. C'est un registre, petit in-folio, relié en parchemin et formé de ce solide papier de Hollande qu'on ne voit plus guère. L'écriture de ce manuscrit n'a rien du délié et de l'élégance qu'on attendrait d'une femme; elle est hardiment tracée d'une main ferme qui ne craint pas d'appuyer L'orthographe, assez fantaisiste, dénote toutefois une instruction suffisante pour cette époque. Les inscriptions vont du 20 octobre 1711 au 26 décembre 1712. Dans sa première partie, ce livre ne contient guère que des comptes de ménage; il se transforme peu à peu en journal intime.

Mlle « Elisabeth Esther D'estavay » (elle signe de cette manière) expose quelque part sa situation particulière en deux mots : « Comme iettoit, dit-elle, les restes de ma chere famille, iauoit resolu de menseuellir sous ces ruines en faisant de mon mieux pour m'acquitter des charges qu'elle m'avoit laissee et par là conserver son honneur et le mien. » Elle ne parle pas du reste de ses parents, mais dit incidemment qu'elle n'a point achevé son deuil. Ce ne peut être une allusion au décès de son père qu'un document de 1705 mentionne comme défunt, ni à celui de son frère survenu, comme on le sait, en 1707 déjà, c'est-à-dire quatre ans auparavant. On peut donc croire qu'il s'agissait du décès récent de sa mère.

Mile d'Estavayer, restée ainsi la dernière de sa race à Moudon, fut tout naturellement héritière des biens, domaines, château, droits féodaux et autres laissés par ses parents. En 1711, on la trouve en possession de la seigneurie de Forel. C'est un petit village situé à deux lieues au nord de Moudon et comprenant : Forel-dessus et Forel-dessous. Pour trouver l'origine de cette seigneurie, il faut remonter jusqu'en 1333.

A cette date, Louis de Savoie, baron de Vaud, vendit à Girard de Dizy, chevalier, certains revenus et usages féo-

daux sur le territoire de Forel, entre autres la maréchaussée (mareschalsia, marescalsie), cela pour le prix de 134 livres lausannoises. Le 5 décembre 1363, Amédée, comte de Savoie, ratifia cette vente en faveur de Richard de Vulliens, successeur de Richard de Dizy, et en étendit les effets. Dès lors, la seigneurie de Forel passa, par suite de mariages, à Jacob de Chastonaye, époux de Marguerite de Vulliens, puis à Louis coseigneur d'Estavayer, mari de Nicolette de Chastonnaye. Elle resta en mains des d'Estavayer pendant plusieurs générations. Le 8 mars 1604, le gouvernement de Berne, renonçant à un droit de rachat qu'il avait, disait-il, sur cette seigneurie de Forel, en laissa la propriété définitive à Dame Benoite de Blonay, mère tutrice de Pierre d'Estavayer son fils, moyennant l'obligation qu'elle prenait pour celui-ci et ses successeurs de prêter hommage de ce fief noble et de payer annuellement deux écus d'or.

Le 8 novembre 1662, le gouverneur et les communiers de Forel, dessus et dessous, passèrent reconnaissance de neuf coupes de seigle, pour reste d'une dîme qui leur avait été abergée, et de six muids et trois coupes d'avoine dues à raison de la très ancienne maréchaussée en faveur de noble et généreux Philippe d'Estavayer, seigneur de Bussy, Mézières et Forel, châtelain et lieutenant baillival de Moudon.

Les droits de Philippe passèrent à son fils Daniel-Philippe, puis aux deux enfants de ce dernier. C'est ainsi qu'en 1711, M^{11e} Elisabeth-Esther d'Estavayer, entrée en possession de la seigneurie de Forel et revêtue du titre de Dame de ce village, percevait annuellement les deux redevances en seigle et avoine dont on vient de parler. Elle retirait aussi de ses sujets des lauds (droits de mutation) pour tout transfert de propriétés immobilières résultant de vente, échange ou saisie. Quant au droit de juridiction proprement dit, octroyé par l'acte du 7 mai 1663 conclu avec Berne, il finit, semble-t-il, par tomber en désuétude et n'être plus qu'une prérogative

honorifique qui restait sans application directe. La Dame de Forel ne parle en tout cas d'aucune cour de justice établie par elle; jamais elle ne fait dresser sa potence ni n'emprunte celle du souverain. La salle de justice du château d'Estavayer à Moudon resta donc probablement déserte, et la prison du sous-sol inoccupée. Il était certes beaucoup d'autres choses qui sollicitaient l'attention de la châtelaine d'une façon plus pressante. Elle devait, en effet, se préoccuper de ses domaines, spécialement de la montagne de Brenles, d'un moulin situé à Moudon même, sur la Broie ou la Mérine, d'un vignolage à Grandvaux. Il fallait trouver un amodieur, un meunier, un vigneron; débattre avec eux les conditions de leurs baux, rédiger ceux-ci, en surveiller l'exécution. Il fallait aussi faire cultiver d'autres propriétés, labourer et ensemencer en bonne saison le Grand-Clos, recueillir la récolte, payer « la cense » due à l'Hôpital de Moudon, ainsi que « l'onguelt » du vin vendu en ville; se procurer l'argent nécessaire pour acquitter l'intérêt de plusieurs anciennes dettes. Jamais M^{lle} d'Estavayer n'aurait pu s'en tirer sans les conseils de Mr et Mme Tacheron, des amis complaisants.

M^{lle} d'Estavayer n'avait guère à espérer d'autre secours, car, du côté maternel, il ne lui restait que peu de parents. Un M. de Denezy (Cerjat) était de ce nombre, mais il n'apparaît qu'une seule fois et se montre bourru et désagréable. Un oncle de Villardin et un cousin de Warens (des Loys) savent à l'occasion écrire des lettres obligeantes; ils ne témoignent pas autrement leur sollicitude. Heureusement les deux cousines de Combremont (Mestral) faisaient des séjours prolongés à Moudon chez M^{lle} d'Estavayer. L'une d'elle, l'aînée ¹, était même pour son hôtesse une amie et une confidente.

¹ D'après un tableau généalogique de la famille de Mestral de Rue, Payerne, Combremont, ces deux demoiselles seraient: Marguerite, qui épousa plus tard M. Barthelemi Aldiman (Haldimand), d'Yverdon, et sa sœur Marie (Marion). Elles étaient filles de David Mestral, conseiller de Payerne, qui avait épousé une demoiselle de Miéville.

L'autre s'appelait Marion. Ces deux sœurs Mestral payaient pour leur entretien une pension de 30 écus blancs et de six chars de bois. Le petit François de Combremont, probablement un frère, fut hébergé gratuitement durant l'hiver de 1711 à 1712. On l'envoyait à l'école d'une maîtresse, « la Judith », qui percevait pour cela un écolage de deux batz par mois.

Le personnel du château était assez nombreux. Il comprenait, en première ligne, la vieille Marguerite Margueron, qui avait été autrefois la nourrice de Samuel d'Estavayer, et qu'on conservait dès lors, un peu par reconnaissance. C'était ensuite la femme de chambre, Jeanne Crausa, de Chavannes, qui touchait un gage annuel de cinq écus blancs et une paire de souliers. Une grosse servante, Marie Miéville, avait rempli sa charge dès le 6 mars 1708. En 1711 elle reçut, pour la première année, 19 florins, 7 aunes de toile et deux paires de souliers; pour les suivantes, 22 florins et les mêmes accessoires. Le valet, Jean-David Puidoux percevait par an: 17, puis 18 écus petits, 2 paires de souliers, 2 chemises, I habit de toile et 2 cravates. Le fruitier (fretier, sans doute chargé de soigner les vaches, partit en janvier 1712 et reçut pour son salaire dès la Saint-Jean, trois écus blancs.

A côté de ce personnel régulier, il y avait aussi des journaliers et des journalières.

Le 27 octobre 1711, notre châtelaine « fait, par exemple, compte avec maître Jaques Barau, manouvrier. Il s'est trouvé, dit-elle, suivant son encoche, que je luy deuoit 96 iournées, la moitié à 3 baches et les autres à 10 cruches, ce qui monte en tout à 209 baches. » Il s'agissait, entre autres, de battage de blé en grange.

On arrête aussi le compte de « la Lisebeth Durussel, le 29 décembre 1712. » « Je luy dois 73 iournées a 1 sol pour auoir filé depuis le 8 décembre 1711 au 5 mars 1712, ce qui,

réduit en baches, fait 6 florins et un Lucerne. Plus ie lui dois 10 florins pour son gage dès le 5 mars jusqu'a présent, avec un pair de souliers, 4 aunes de toile et 12 baches d'argent. »

Nous trouvons encore au château deux Allemandes qui successivement, durant des semaines et même des mois, s'appliquent à faire tourner le rouet.

Mlle d'Estavayer, comme la reine Berthe, filait peut-être elle-même de ses doigts agiles. Un « convenant » du 22 juin 1712 et d'autres articles du « Livre de mémoire » témoignent en tout cas de sa sollicitude pour tout ce qui se rapportait à ce genre d'occupation. « J'ay remis, dit-elle, à Christ Vhere (l'amodieur de la montagne de Brenles) 12 brebis à moitié profit, moitié perte. Il en paiera la garde et, au bout de trois ans, on partagera les dites brebis et le croît dont Dieu les bénira et, après que j'en aurai prélevé 6 pièces pour moy, la laine se partagera par égale portion, à chaque tondaison. Je fournirai un quarteron de son chaque mois. Je me suis réservé une brebis de surplus des 12 ci-dessus. »

Marie Bullos, la meunière, devait de son côté annuellement, pour la ferme du moulin, « 60 livres d'œuvres battues » c'est-à-dire de filasse de chanvre ou de lin ¹.

Plusieurs fois Mlle d'Estavayer fait carder sa laine; elle fait néser (rouir) son chanvre, elle paie 15 baches aux « épinasseurs » qui l'ont « peigné »; elle a, dans un coffre, des provisions de ritte et de lin filés.

On voit d'ailleurs apparaître le vieux tisserand. « J'ay fait ourdir à maître Jaques Jakin, une pièce de toile de grossière étoupe, tirant 54 aunes, dont la chaîne a pesé 35 livres et la trame 29 1/2. »

Il fallait aussi songer au luminaire. « Avec mon cotton filé et le suif fourni par le boucher, j'ay fait de très belles et

¹ Voyez sur ce point Ch. Pasche, La Contrée d'Oron, p. 245 et n. 2.

bonnes chandelles. Elles me reviennent à 3 baches et 1/2 cruche et quelque chose au-dela la livre. »

Ces quelques menus détails, et bien d'autres qu'il faut ici laisser de côté, montrent combien étaient alors nombreux et divers les soucis journaliers d'une maîtresse de maison.

De temps à autre, quelque ouvrier spécial était appelé au château pour y exécuter de petits travaux intérieurs : « J'ay payé à maittre Philippe Cornaz II baches pour la forme du cagnard de la dépense et deux baches pour des crochets qu'il a fait pour les lits à la duchesse de la chambre à feu. » C'était peut-être celle qui était destinée aux hôtes de passage. Ailleurs, il y avait d'autres lits encore, sans compter le « sous-lit » ou chariot. Celui-ci restait dans sa cachette durant le jour; on ne l'en tirait que le soir, pour y faire dormir une des servantes. Comme gros meubles, le journal mentionne une garde-robe vieille dans laquelle la maîtresse de maison « serrait tout ce qu'elle avait de meilleur et plus nécessaire » et une neuve où l'on « tenait le linge ». Mlle d'Estavayer parle également de « trois coffres » (bahuts) savoir : « un grand, de noyer, sans pied; celluy où il y a les armes des Ceriat et celles de ma famille, enfin le pettit de fut mon perre, qui a les armes des Masset avec les miennes ». Dans la « chambre violette » ou d'autres pièces on eût sans doute trouvé des tables, des chaises, peut-être un canapé et des fauteuils qui aujourd'hui feraient la joie des antiquaires.

Dans ce milieu, mi-campagnard mi-citadin, on aimerait voir apparaître notre Dame de Forel revêtue de tous ses atours; mais, avec le seul « Livre de mémoire » nous en sommes réduits à de trop maigres renseignements, car il ne fournit jamais d'inventaire. Piquons donc, ci et là, quelques petits détails égarés au milieu de beaucoup d'autres de nature fort différente. Voici un négligé qui a coûté 34 baches et 1/2; une robe de chambre, corps aurore à doublure noire; un jupon piqué de même étoffe. Pour faire confectionner cer-

tains vêtements M^{1le} d'Estavayer achète du gros de Tours, du damas blanc de Lyon, de l'étamine rouge, de la cambreltine, de la toile de batiste, des galons d'or, trois aunes de ruban ponceau. Il est question de « coiffures », mais ni la forme ni la dimension n'en sont données. On en façonnera 4, ainsi que des « engageantes et des tours de gorge » au moyen de 2 aunes et 1/3 de batiste à 28 baches l'aune et 2 aunes et 3/4 de cambreltine à 15 baches.

On peut croire que M^{1le} d'Estavayer se mirait parfois dans une glace et aimait à se renvoyer à elle-même un gracieux sourire, mais elle n'en dit rien. Nous surprenons tout au moins un de ses petits secrets de toilette. Mademoiselle se pomponne et s'adonise; elle fait entre autres venir de Berne ou de Lausanne une livre de poudre, à 3 baches la livre, et 2 fioles d'eau à la reine de Hongrie.

N'oublions pas d'inventorier 5 paires de gants blancs, 3 paires de menottes, dont l'une grise, et 2 éventails.

Notre châtelaine savait donc s'habiller et tenir son rang. Cela ne l'empêchait pas de suivre, de très près, toutes les affaires du ménage et de s'intéresser aux choses de la campagne, surtout à son verger et à son jardin. Elle cultivait des roses. On la voit faire des plantations nouvelles : elle commande, par exemple, en deux fois, au sieur Gilbert, le jardinier de Montbenon, à Lausanne, jusqu'à 30 petits arbres, au nombre desquels un griottier, un pêcher et un amandier. Ce dernier arbuste aura-t-il pu prospérer à Moudon?

Comme service de table, la noble Dame de Forel savait, dans les grandes occasions, sortir de ses armoires quelques rares pièces d'argenterie de famille. Ce qu'elle nous laisse voir en temps ordinaire consiste toutefois en « plats, écuelles et garde-manger d'étain ». Elle se servait aussi de « vaisselle de Porentru ».

La nourriture était plus variée qu'on ne pourrait le croire. On fabriquait ordinairement le pain à la maison et on le cuisait au four public. « J'ay fait moudre pour l'usage domestique 20 quarter ons de *mecle*, moitié blé, moitié pur froment ; entre les deux 4 coupes. » Une fois pourtant, M^{lle} d'Estavayer paie un compte de pain à la boulangère Bridel. Chez le patissier, elle achète des petites nattes et des casse-museaux; chez le confiseur Etanche, des lekerles, des biscotins, des pralines et des passules. Elle fera aussi venir de Berne, par le messager ordinaire et son mulet, des boîtes de biscuits ou d autres friandises. M^{lle} d'Estavayer utilise d'ailleurs chez elle un « fer à goffre et un fer d'oubli ».

Il semble qu'on abattait chaque année au château même quelque pièce de gros bétail pour faire provision de viande, car il est très peu question du boucher. Une petite vache coûte 12 écus et 1/2; un veau un écu blanc. Au détail, la livre du bœuf revient à un bache ou un peu plus: 12 1/2 baches les 10 livres.

La meunière devait livrer annuellement un porc; mais on en achète aussi à la foire: un cochon gras pour 25 francs; 2 cochons gras, ensemble pour 25 écus petits; un cochon maigre 25 baches; un ennesin 7 florins; une chèvre coûte 15 florins. La cheminée de la cuisine était ainsi amplement garnie de salaisons de toute espèce.

La volaille est assez chère : une oie grasse 7 baches ; une poule 5 baches.

Le gibier n'est pas rare, un lièvre coûte 8 baches et 1/2; 2 bécasses et 3 grives, 11 baches. Le poisson et les écrevisses apparaissent également sur la table.

Voici le prix de quelques denrées usuelles: le beurre 9, 10, 10 1/2 cruches la livre; le fromage 7 cruches et 1/2; le ceré 5 à 6 et 1/2 cruches.

Les légumes sont tirés du jardin. On mentionne les choux blancs, les pois blancs ou verts, les raves, les lentilles, le poireau, les asperges, les artichaux (venus de Lausanne), le pourpier, la rhubarbe. La pomme de terre est peut-être inconnue; elle ne figure point dans la nomenclature des récoltes. On apprête l'orge pilée, le griez, le riz, parfois des châtaignes.

M^{1le} d'Estavayer tire du vin, rouge et blanc, de ses vignes de Grandvaux. Elle sait elle-même fabriquer de l'eau-de-vie et certaines liqueurs dont elle a la recette. En détail, le vin se vend 6 cruches le pot.

L'historien Abraham Ruchat nous apprend qu'en 1690 on ne connaissait guère dans nos contrées, ni le café, ni le thé, ni le chocolat. Une ordonnance bernoise, du 6 avril 1700, interdisait l'usage du café, à raison de sa cherté. En 1711 et 1712, ces denrées exotiques étaient encore du luxe. Le journal de M^{lle} d'Estavayer ne mentionne le café que deux fois. Il coûte 25 et 28 baches la livre. Le thé est à 37 baches et 1/2 le quart de livre. Le sucre à 7 baches et 1/2 la livre.

Les épices sont le poivre, la muscade, les clous de girofle. On parle de citrons et d'oranges, dont 3 pour 3 baches et 1/2.

A propos d'épices relevons cette inscription du journal. Elle donne un exemple d'une coutume trop répandue alors, celle qui consistait à se faire bien voir des juges et autres magistrats en leur distribuant des cadeaux. Voici ce que M¹¹e d'Estavayer inscrit à la date du 12 janvier 1712 : « J'ay envoyé 4 pains de sucre et 2 livres de café à M³me la conseil-lère Ouspourger (Augsburger) pour les émoluments et les peines de Monseigneur son époux, au sujet de l'arrêt qu'il a rendu avec M. Bondetti (Bondelli) relativement à la Bérolle. » (Celle-ci était alors en procès avec M¹¹e d'Estavayer). « J'ay aussi envoyé 2 beaux pains de sucre à Monseigneur le conseiller Steiger d'Auenches. »

Un procès était un gros événement dans l'existence d'une Dame seule. Celui que M^{lle} d'Estavayer eut à soutenir contre « la Bérolle » nécessita de sa part bien des allées et venues, entre autres deux voyages à Berne. On voit notre plaideuse

fiévreusement occupée à courir dans cette ville d'un fonctionnaire à l'autre et partout débourser plus d'argent qu'elle n'aurait voulu.

A Moudon, la vie était moins agitée; elle était même assez somnolente. Pour se distraire, M^{lle} d'Estavayer aurait pu recourir à quelques livres relégués dans un vieux coffre, mais ils avaient déjà été lus et relus. L'un deux, qui existe encore, est intitulé: Les secrets du Seigneur Alexis Piémontois, divisés en deux parties, où les curieux trouveront une infinité d'expériences pour la conservation de leur santé, mille remèdes infaillibles contre toute sorte de maladies, et tout ce qui est digne de leur connoissance. Nouvelle édition A Lyon, chez Guillaume Chavnod, MDCLXIX. Quant à renouveler cette bibliothèque, c'était difficile. L'acquisition d'un seul volume, même le plus répandu, était tout une opération ainsi que le montre cette note du 3 décembre 1711: « J'ay échangé au Sr Chenebies ma vieille bible 1 contre une noeufue et je lui ai promis 48 baches de retour. » On apprend toutefois que M^{lle} d'Estavayer acquit à cette époque les Sermons de M. Butini pour 14 baches et 2 almanachs pour 2 baches.

La ville de Bâle possédait déjà une gazette hebdomadaire (Ordinari-Wochenzeitung) en 1610 et 1611. Zurich avait son petit journal (Ordinari und Extraordinari Zeitung) dès 1633. A Berne, on commença en 1722 et 1723 seulement à lire chaque vendredi le Bernisches-Freytagsblüttlein. Ce sont là, sauf erreur, les premiers journaux suisses. La Feuille d'avis de Lausanne ne remonte qu'à 1763 et nos autres journaux vaudois sont tous de dates postérieures. Au xviie siècle et au xviiie, avant 1763, les habitants du Pays de Vaud en étaient réduits à la lecture, une fois par an, de très pauvres almanachs. C'est dès lors avec surprise que nous voyons

³ M. Adrien Bergier, ingénieur des mines, possède encore cette bible, ainsi que quelques autres livres marqués au nom de Mlle d'Estavayer.

M^{Ile} d'Estavayer payer à Philippe Fiaux, commis de la poste à Moudon, 58 florins 9 sols pour ports de lettres et pour « les gasettes » (18 août 1712). Quatre pages imprimées, qui ont servi de papier buvard et ont ainsi été conservées dans le Livre de mémoire étaient sans doute un fragment de ces gazettes-là. Le titre manque malheureusement. Dans le haut, on lit : « Nº XI, Nouvelles de divers endroits », puis à la fin « 6 février 1712 ». Ces nouvelles viennent d'Italie, de France, des Pays-Bas, de la Grande-Bretagne, d'Allemagne. Elles sont des mois de janvier et février.

Il se pourrait que ce pauvre chiffon maculé fût un débris de quelque gazette de Hollande, rédigée en français. M^{lle} d'Estavayer était donc, en fait de lecture mieux partagée que la plupart de ses contemporains. Mais le journal n'arrivait guère qu'une fois par semaine, peut-être même à de plus longs intervalles. Entre temps notre châtelaine ouvrait son « Livre de mémoire » et y faisait les inscriptions nécessaires. Elle devait y mettre toute son attention, car le système monétaire alors en usage dans le Pays de Vaud était fort compliqué. Des longues bourses à anneaux de ce temps on sortait des baches ou batz de Berne ou de quelques autres cantons (environ 15 centimes, monnaie actuelle); des demibatz; des crutz (quart de batz); des rappes (10 pour un batz). Comme argent blanc, c'étaient des pièces de 2 batz et 1/2, soit de 10 crutz; de 5, 10, 20 et 30 batz. Celles de 20 batz portaient le nom de petit écu, celles de 30 batz, le nom d'écu blanc.

A côté de cela on voyait aussi, comme pièces étrangères: l'écu bon ou couronne de 25 batz; l'écu bidet de 32 batz; le patagon de 32 batz; l'écu neuf de 40 batz; la bajoire de 43 batz.

Les pièces d'or, hélas en bien petit nombre, étaient: la pistole de 125 batz; le mirliton de 125 batz; le louis neuf de 160 batz; le quadruple de 488 batz.

Mais, usuellement, on comptait en florins, sols et deniers, valeurs qui n'étaient représentées par aucune monnaie réelle. Le florin se divisait en 12 sols (ou gros) et le gros en 12 deniers. Le florin comprenait donc 144 deniers.

Les subdivisions inférieures de cette monnaie de compte, et non métallique, étaient : le quart = 1/4 de sol ou 3 deniers; l'obole = 1/2 denier = 6 mailles; la maille = 1/6 d'obole = 12 pites; la pite = 1/12 de maille 1.

Dès le xvII^e siècle, le florin était compté pour 4 batz et les subdivisions inférieures du florin suivant cette proportion-là. On comptait aussi par livres ou francs de 10 batz.

Les ménagères du vieux temps devaient être ferrées sur l'arithmétique.

(A suivre.)

B. Dumur.



¹ Voir Histoire de Romainmôtier, p 89

révestitures et autres exploits de justice, suite de cette misère du temps ».

En 1721, « la dûreté des temps augmente et s'appesantit de plus en plus... Ceux qui ont famille nombreuse ou qui ont des dettes tombent dans des embarras très facheux... le mal est extrême... on n'entend parler que de discussions, subhastations, banqueroutes... Le pays et les villes les plus florissantes crient de toute part; on peut en inférer la triste situation dans laquelle se trouve un pauvre pays tel que le notre ».

1	A	suivre.)	В.	Dumur.
1		00000.0.	2.	2011010

Correction. — M. Frédéric Barbey nous fait savoir, de Paris, que la Gazette mentionnée aux pages 268 et 351 n'était pas, comme nous le pensions, une Gazette de Hollande, mais bien la Gazette de Berne qui parut, en français, dès 1689 jusqu'en 1798 et dont les 40 premières années sont introuvables. Voir Bernertaschenbuch de 1910.

PETITE CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

** M. Paul Maillefer a fait paraître, il y a peu de temps, un ouvrage qui est appelé à rendre de très grands services. Il s'agit d'un Abrégé d'histoire générale à l'usage de l'enseignement secondaire et primaire supérieur¹. Condenser en 200 pages l'histoire universelle sans qu'elle devienne une fastidieuse liste de noms et de faits, est un tour de force que M. Maillefer a accompli avec beaucoup de succès. On lit ce résumé avec plaisir et il donne une vision nette des principaux faits de l'histoire politique et de celle de la civilisation. Des gravures bien choisies augmentent l'intérêt de ce volume qui rendra des services non seulement aux élèves de beaucoup d'écoles, mais encore aux nombreuses personnes qui désirent posséder un tableau succinct mais vivant cependant de l'histoire universelle.

¹ Lausanne, Payot & Cie, éditeurs.

